



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« CALENDRIER DE L'AVENT MATELAS MORPHÉE »

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société LOFATEX SARL au capital de **4000 €**,
immatriculée au R.C.S. Lille métropole sous le numéro 489 518 563,
dont le siège social est situé 93 RUE DU TOUQUET, 59200 TOURCOING,
(ci-après désignée « la Société Organisatrice »),

organise du **1er décembre 2025 à 00h00 au 24 décembre 2025 à 23h59**, un jeu gratuit
sans obligation d'achat intitulé :

« **Calendrier de l'Avent Matelas Morphée** »,
accessible sur le site :
👉 https://www.matelas-morphee.fr/jeux_concour/calendrier-avent.php

Les modalités de participation et de désignation des gagnants sont définies dans le présent
règlement.

ARTICLE 2 – DATES DE L'OPÉRATION

Le jeu se déroule du **01/12/2025 à 00h00 au 24/12/2025 à 23h59** inclus.

Un tirage au sort est effectué **chaque jour à 12h00** pour désigner le gagnant du lot mis en
jeu la veille.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- Résidant en **France métropolitaine**
- Âgée de **18 ans minimum**
- Disposant d'une **adresse e-mail valide**

Sont exclus de la participation :

- Les salariés de la Société Organisatrice
- Les membres de leur famille (conjoint, parents, enfants, frères et sœurs)
- Toute personne impliquée dans l'organisation du jeu

Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute information inexacte ou frauduleuse entraînera l'exclusion immédiate du participant.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation est :

- Gratuite**
- Sans obligation d'achat**

Pour participer, le participant doit :

1. Accéder au calendrier de l'Avent sur le site Matelas Morphée
2. Cliquer sur la case du jour
3. Remplir le formulaire avec :
 - Nom
 - Prénom
 - Adresse e-mail
4. Cocher la case :
 « *J'ai lu et j'accepte le règlement du jeu concours* »

 **Une seule participation est autorisée par jour et par adresse e-mail.**

Il est possible de participer **chaque jour pour un lot différent.**

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Un lot différent est mis en jeu chaque jour du 1er au 24 décembre, soit un total de **24 lots**.

Les lots sont composés de produits de la marque **Matelas Morphée** ou de partenaires.

Chaque lot peut être soumis à des conditions particulières d'utilisation (dates, quantités, modalités de livraison).

 Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en argent.

ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Chaque jour à **12h00**, un tirage au sort est effectué parmi les participants du jour précédent.

Le gagnant est :

- Informé **par e-mail**
- Invité à confirmer ses coordonnées sous **7 jours**

Sans réponse dans ce délai, le lot sera définitivement perdu et non remis en jeu.

 Une seule dotation par personne et par foyer est autorisée sur toute la durée du jeu.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail

Elles sont utilisées pour :

- La gestion des participations
- La désignation des gagnants
- La remise des lots

Conformément à la loi **Informatique et Libertés** et au **RGPD**, les participants disposent d'un droit :

- D'accès
- De rectification
- De suppression

Toute demande doit être adressée à :

 src.matelas.morphee@gmail.com

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable :

- De toute défaillance technique du site
- D'un dysfonctionnement réseau
- D'un problème informatique empêchant la participation

La participation implique l'acceptation des risques liés à l'utilisation d'Internet.

ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure (panne, cyberattaque, problème logistique, etc.).

ARTICLE 10 – LITIGES

Le présent règlement est régi par le **droit français**.

Toute réclamation devra être formulée par écrit à la Société Organisatrice.

Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà de **8 jours après la clôture du jeu**.

ARTICLE 11 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable :

- Directement sur le site Matelas Morphée
 - Sur simple demande par e-mail
-

ARTICLE 12 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation :

- Totale
- Pleine
- Sans réserve

du présent règlement.